

INTERVIEW AVEC LISA BADUM



Fervente écologiste, Lisa Badum est la porte-parole d'Alliance 90/les Verts au Bundestag en matière de politique environnementale. Ses principaux domaines d'activité sont l'égalité femmes/hommes et la politique énergétique, en particulier la promotion des énergies renouvelables.

- À l'approche des élections européennes, l'intérêt des citoyens pour cette échéance semble inversement proportionnel à l'importance du rôle crucial que cet espace politique et géographique peut et doit jouer, pour sortir de la crise environnementale que nous vivons à échelle mondiale. Dans quelle mesure l'écologie s'inscrit-elle dans les enjeux politiques et économiques des élections européennes selon vous ?

L.B. : « Je crois justement qu'en ces temps d'euroscpticisme grandissant, une meilleure coopération européenne sur les thématiques de l'écologie offre une chance inédite pour renforcer la confiance des citoyennes et citoyens dans le projet européen et dans la démocratie. Le combat contre la crise climatique et les nombreux investissements dans un avenir vert sont une chance de rassembler l'Europe.

Le tournant énergétique décentralisé mené par des citoyennes et citoyens engagé(e)s dans beaucoup de régions de l'Europe est une formidable forme de participation à l'un des plus grands défis de notre temps. Les institutions européennes devraient également s'en apercevoir et ne pas seulement regarder du côté des administrations nationales pour la mise en place d'une politique énergétique, mais plutôt reconnaître et renforcer l'importante contribution des initiatives citoyennes pour un approvisionnement en énergie durable.

Ce qu'il faut dire au sujet des défis économiques, c'est que malheureusement l'écologie et l'économie se trouvent encore trop souvent exploitées l'une contre l'autre voire représentées comme contradictoires. Et pourtant, une politique écologique intelligente offre le potentiel de renforcer l'Europe économiquement. En effet, il y a aujourd'hui en Europe 1,1 millions d'offres d'emploi dans le secteur des énergies renouvelables. Les technologies d'énergies renouvelables sont des produits d'exportation demandés partout dans le monde. Nous devons ici nous placer progressivement et saisir les chances que nous donne l'écologie, ou nous dépendrons d'autres pays comme la Chine ou l'Inde, qui investissent des milliards dans le développement des énergies renouvelables. »

- Malgré les engagements pris durant la COP 21 à Paris en 2015 et leurs réévaluations au cours des années et des COP qui ont suivi, de nom-

breux États n'ont pas encore atteint les objectifs prévus et certains ont même renoncé à les atteindre. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

L.B. : « Il n'est pas tout à fait exact de dire que les États n'ont pas atteint les objectifs qu'ils s'étaient eux-mêmes fixés, car les accords de Paris — et donc l'assentiment des États — n'entreront en vigueur qu'à partir de 2020. Néanmoins, l'application des objectifs climatiques nationaux proposés — notamment les NDCs (Nationally Determined Contributions) — nous dirigerait vers un monde avec plus de 3°C de réchauffement terrestre. Ceci est inquiétant et se produirait d'ailleurs uniquement dans le cas où les objectifs seraient effectivement atteints. Or nous sommes en droit d'en douter. Seuls quelques pays sont sur une voie de réduction compatible avec les objectifs climatiques de Paris : le Maroc et la Gambie ont annoncé des NDCs à 1,5°C ; le Bhoutan, le Costa Rica, l'Éthiopie, l'Inde et les Philippines se sont eux prononcés pour des NDCs à 2°C. (Source : Climate Action Tracker)

Puisqu'il était déjà clair à Paris que les NDCs proposés par les États ne suffisaient pas pour atteindre les objectifs des Accords, les signataires sont tombés d'accord sur un mécanisme d'accroissement de l'ambition. Dans cette démarche aura lieu tous les 5 ans le processus du "Global Stocktake" ("Bilan Global"), au cours duquel les efforts accomplis jusqu'ici seront examinés et réajustés. Le premier Global Stocktake aura lieu en 2023.

Afin de redéfinir les objectifs avant 2023, le Dialogue de Talanoa a vu le jour à l'issue de la COP23 organisée par les îles Fidji. À l'issue du dialogue, il a été convenu que les États avaient jusqu'à 2020 pour actualiser leurs NDCs. Le Secrétaire Général des Nations Unies a convoqué un sommet sur ce thème pour septembre 2019, au cours duquel les premières annonces seront attendues.

Les pays industrialisés sont historiquement responsables de la plupart des émissions de CO2 dans l'atmosphère et ont donc le devoir singulier d'ouvrir la marche et de réduire drastiquement leurs émissions. L'Europe a jusqu'à 2030 pour durcir son objectif climatique de 40%, actuellement à 55%. L'Allemagne, en tant que plus grosse émettrice d'Europe, doit s'efforcer d'y parvenir et enfin introduire une loi sur la protection du climat afin de rendre obligatoire une contribution nationale appropriée à la protection internationale du climat. »

- **Le 26 février dernier, vous avez participé à l'événement "Fridays for Future", initiative mise en place par Greta Thunberg, qui fait une grève de**

l'école pour le climat. Comment se déroulent ces journées et dans quelle mesure cette initiative peut-elle faire bouger les gouvernements ?

L.B. : « Le succès de la pétition est réellement impressionnant puisqu'elle a rassemblé deux millions de signatures dans un très court délai ! Il y avait eu une initiative tout aussi réussie dans la région dont je suis originaire, la Bavière. L'initiative populaire sur la biodiversité a reçu 1,7 millions de signatures et il s'agit donc de l'initiative populaire ayant eu le plus de succès dans l'histoire de la Bavière. Ces succès grandioses montrent bien que beaucoup de citoyens sont inquiets et souhaitent une politique environnementale et climatique ambitieuse.

Il me semble fantastique que les gens s'investissent pour leurs convictions écologiques et je soutiens toutes les associations et les militantes et militants qui créent de telles pétitions. Je trouve malgré tout dommage que de telles actions soient nécessaires — que les citoyennes et citoyens doivent quasiment contraindre les politiques à garantir le maintien des fondements naturels de notre existence. Je souhaite une politique écologique prévoyante, intelligente, et ambitieuse, qui implique les citoyennes et citoyens à leur juste valeur, au lieu de se laisser poursuivre en justice par eux.

Mais quand les gouvernements ignorent résolument la protection du climat, les plaintes peuvent être un instrument intéressant. Cela a déjà fonctionné aux Pays-Bas : le gouvernement a été contraint par la justice de réduire les émissions d'au moins 25% jusqu'en 2020, en comparaison à 1990. Une réduction inférieure serait aux yeux de la justice considérée comme une violation des droits garantis aux Néerlandaises et Néerlandais par la convention européenne des droits humains.

Une autre plainte de ce type est également en cours contre l'UE, à l'initiative de familles à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe. Les plaignantes et les plaignants invitent l'UE à rendre ses objectifs climatiques compatibles avec les Accords de Paris et se réfèrent au droit international : les droits fondamentaux à la protection de la santé, de l'activité commerciale et de la propriété se trouvent enfreints par la distribution généreuse des droits d'émission de gaz à effet de serre, les personnes résidant dans les pays de l'hémisphère sud sont discriminées, et les enfants sont privés de leurs futures opportunités de vie. En Allemagne, une action de trois familles est en cours depuis 2018, laquelle porte sur le respect de l'objectif climatique que le gouvernement fédéral allemand s'est fixé jusqu'à 2020. »

- Dans la même veine, une importante partie de la population française a décidé de signer la pétition « L’Affaire du Siècle » qui constitue un recours en justice contre l’État français pour le non-respect de son engagement envers l’environnement. Le phénomène a ainsi dépassé le cadre politique des partis. Dans quelle mesure ce geste est-il approprié ?

L.B. : « Les possibilités de plaintes auprès de la Cour de Justice Européenne sont fondamentalement restreintes. En effet, les particuliers ne peuvent faire appel à la CJE que dans certains cas exceptionnels. En revanche, les États membres de l’UE peuvent engager des recours en manquement auprès de la CJE contre d’autres États membres. Aussi, quand un État membre transgresse une obligation des traités européens, un autre État membre peut porter plainte contre lui.

Au sujet de la politique climatique européenne, cela voudrait dire qu’un État membre pourrait ouvrir un recours en manquement contre un autre État membre en raison de non-exécution des objectifs climatiques européens. Actuellement, l’Allemagne manque grandement à ses objectifs en matière de non-commerce des émissions de gaz carbonique. Si le gouvernement fédéral n’obtenait pas assez de certificats d’autres États membres pour atteindre ses objectifs, il pourrait y avoir un risque de recours en manquement.

Toutefois, un scénario dans lequel un pays membre engagerait une procédure judiciaire contre un autre État membre est peu probable. Une telle action n’améliorerait pas exactement les relations inter-étatiques. Je suppose qu’un tel procédé serait plutôt déclenché par la Commission européenne.

Au fond, je trouve plus intéressant de changer l’attitude des gouvernements par le biais de la pression politique. Les plaintes prennent du temps et les résultats doivent au final de nouveau être appliqués politiquement alors que la crise climatique, elle, n’attend pas. Le mieux est de faire avancer la protection du climat à travers la pression de la société civile, les comportements électoraux et l’échange diplomatique entre États ambitieux et moins ambitieux. »

Propos recueillis par les étudiants de l’ISIT.